

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 novembre 2021

N° CP-2021-10-4-6

N° applicatif 2605

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES VILLE & BANLIEUE DE FRANCE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de décider de l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association des Maires Ville & Banlieue de France qui fédère un réseau d'élus autour des questions de développement des quartiers fragiles.

En tant que membre associé, cette adhésion ne génère pas de coût pour la collectivité.

La Collectivité européenne d'Alsace intervient au titre de ses politiques de solidarité sociale et de développement des territoires dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

En effet, son implication est forte auprès des publics les plus fragiles :

- en matière sociale, par l'accompagnement des familles en difficulté ;
- en matière de santé, notamment par des interventions de prévention spécialisée ;
- en matière de renouvellement et d'habitat, par un soutien aux opérations de réhabilitation portées par les bailleurs sociaux et aux travaux engagés par les copropriétés fragiles ou dégradées ;
- dans le domaine culturel et sportif par le soutien au développement d'équipements ;
- dans le domaine associatif par le soutien aux associations.

Afin d'échanger les expériences et les bonnes pratiques, de nouer le dialogue avec d'autres collectivités et d'échanger avec les partenaires institutionnels, il est proposé à la Commission Permanente de valider l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association des Maires Ville & Banlieue de France.

Cette association créée en 1983 fédère un réseau d'élus de toutes sensibilités politiques sur l'ensemble du territoire national autour de propositions, d'échanges d'expérience et de bonnes pratiques et de dialogue permanent avec les institutions et les représentants de l'Etat. Elle agit à travers des consultations internes et des communiqués sur des prises de position communes. Elle organise également des journées thématiques d'échanges sur les sujets d'actualité, et est structurée en commission intervenant sur les sujets suivants :

- Finances locales ;
- Renouvellement urbain et habitat ;
- Sécurité ;
- Transports et éducation ;
- Développement durable ;
- Santé ;
- Sports et culture.

L'adhésion à cette association permettra également à la Collectivité européenne d'Alsace de bénéficier d'une vitrine pour valoriser ses actions de solidarité dans tous ses domaines de compétence.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association des Maires Ville & Banlieue de France en tant que membre associé ;
- Approuver les statuts de l'Association des Maires Ville & Banlieue de France joints en annexe au présent rapport ;
- M'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre ;
- De désigner un Conseiller d'Alsace afin de représenter le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'Association des Maires Ville & Banlieue de France.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY